



CHARTÉ



d'engagement

du calendrier sportif fédéral de la Haute-Garonne



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU SPORT ADAPTÉ DE LA HAUTE-GARONNE



OBJECTIFS PRINCIPAUX



- Permettre à toute personne en situation de handicap mental, psychique et/ou présentant des troubles du spectre autistique, de pratiquer la discipline de son choix, dans un environnement sécuritaire, adaptée à ses capacités.
- Encourager à la pratique régulière des activités physiques et sportives, quel que soit le niveau.
- Permettre la socialisation des sportifs à travers des rencontres favorisant les échanges.
- Faciliter l'accès à la compétition

DISCIPLINES

Une trentaine de disciplines sont représentées dans le calendrier Sport Adapté de la Haute-Garonne. Les disciplines proposées sont la continuité des pratiques en APSA au sein des structures et services d'accueil pour les personnes en situation de handicap.

Certaines sont encadrées par des clubs et comités partenaires, d'autres par des associations sportives d'établissements affiliées à la FFSA qui proposent d'ouvrir leur pratique à d'autres établissements.

DIFFUSION DES RENCONTRES

- Le calendrier sportif est disponible en ligne sur le site de la FFSA dans la rubrique "Actualités" > "Calendrier en ligne"   <https://sportadapte.fr>
- Durant toute la saison, le CDSA 31 assure la programmation et la diffusion des rencontres Sport Adapté le lundi matin pour la semaine S+3.

ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS ET DES ORGANISATEURS

Le Comité Départemental du Sport Adapté de la Haute-Garonne est co-organisateur de l'ensemble des rencontres Sport Adapté du calendrier sportif et en a la responsabilité.

Les co-organisateurs de rencontre(s) issuent d'un établissement ou service d'accompagnement pour PSH, **doivent avoir les prérogatives d'encadrement** de la discipline qu'ils proposent (carte pro en cours de validité), ou à défaut conventionner avec un club/une association pouvant assumer la responsabilité et l'encadrement de la pratique.

Les professionnels qui accompagnent les sportifs :

- **Sont responsables de leur groupe.**
- **Sont parties prenantes de la rencontre** et doivent participer/accompagner activement les sportifs dans leur participation à la rencontre.

Seule(s) la/les discipline(s) indiquée(s) ci-dessous demande(nt) à ce que les accompagnateurs aient les prérogatives d'encadrement pour encadrer leur groupe : Escalade



CONTRIBUTIONS DES DIFFÉRENTES PARTIES

LE CDSA 31 S'ENGAGE À :

- Incrire la rencontre Sport Adapté au calendrier sportif fédéral.
- Diffuser les informations relatives à la rencontre Sport Adapté, traiter les inscriptions, vérifier les licences et faire le lien avec le co-organisateur à la clôture des inscriptions, soit 7 jours avant la date de la rencontre.
- Proposer un accompagnement dans la conception et la mise en œuvre de la rencontre.
- Prêter le matériel nécessaire à l'organisation de la rencontre Sport Adapté, si l'organisateur en fait la demande et sous réserve de disponibilité.
- Vérifier les licences FFSA des participants et de l'ensemble des personnes présentes, le jour J, sur site par un salarié, un élu ou une personne préalablement définie et bénévole pour cette mission.
- Répondre aux inscriptions faites en ligne dans un délai de 4 jours.

LE CO-ORGANISATEUR OU L'ASSOCIATION SPORTIVE D'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE À :

- Effectuer les demandes de réservation nécessaire(s) à l'organisation de la rencontre Sport Adapté.
- Concevoir le contenu de la journée et si besoin solliciter le CDSA 31 pour accompagnement, conseil, avis, etc...
- Communiquer auprès du référent du calendrier sportif fédéral l'ensemble des informations nous permettant de réaliser l'inscription au calendrier en ligne ainsi que la diffusion : lieu, capacité d'accueil, matériel nécessaire, horaires, spécificités.
- Accueillir les participants inscrits le jour de la rencontre Sport Adapté.
- Assurer le bon déroulement de la rencontre.



MES DROITS

CO-ORGANISATEUR

- Modifier le lieu de rencontre en avertissant à minima 48h avant celle ci



MES DEVOIRS

- Tenir l'engagement qui a été pris en début de saison sur l'organisation des rencontres
- Prévenir le CDSA 31 en cas de changement(s) de dernière minute

PARTICIPANT

- Participer aux rencontres du calendrier sportif fédéral de mon choix sous réserve de places disponibles
- Modifier ma liste de sportif, sous réserve de place disponible et d'en avertir le CDSA 31 en amont ou, au plus tard, en début de rencontre

- Etre présent à l'heure pour le début des rencontres
- Prévenir le CDSA 31 en cas de changement(s) de dernière minute.



PARTICIPATION AUX RENCONTRES SPORT ADAPTÉ ET PRISE DE LICENCES SPORT ADAPTÉ

La participation aux rencontres Sport Adapté implique d'**être licencié à la FFSA** pour la saison en cours, y compris pour les professionnels qui accompagnent, de façon régulière, les groupes inscrits

Deux possibilités s'offrent aux participants :

- La prise d'une **licence individuelle FFSA** : elle se fait via votre association sportive affiliée à la FFSA ou le cas échéant via le CDSA 31, qui, conformément à ce qui a été voté en AG le 29 Février 2024, appliquera une cotisation qui pourra être réévaluée pour chaque saison sportive.

Les documents nécessaires à l'affiliation sont à retrouver sur <https://sportadapte.fr/se-licencier/>

- La prise d'une **licence découverte FFSA** est limitée à 3 licences par saison par sportif ou par professionnel accompagnant.

Nb : La prise de licence découverte est soumise à la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives ou de la discipline concernée par la rencontre en cours de validité.
Cette demande est à adresser au CDSA 31 en amont de la rencontre et doit être réglée au plus tard le jour de celle-ci. La licence découverte sera saisie par le CDSA 31 la veille de chaque rencontre, de ce fait tout changement de sportif le jour J ne permettra pas l'annulation de la licence (et entraînera donc sa facturation).



Le CDSA 31 ne réalisera plus de facture individuelle. Les noms des sportifs et accompagnateurs seront indiqués sur la facture globale au nom de l'établissement ou de l'association sportive. Il appartiendra à chaque établissement /association de refacturer en suivant ou de récolter les paiements par chèque ou en espèces, en amont pour un paiement global le jour J.



Attention : Veuillez trouver ci-dessous le tableau reprenant les licences acceptées, en fonction des activités proposées lors de la saison sportive.

	Licence individuelle non-compétitive	Licence individuelle compétitive	Licence collective	Licence découverte
Rencontres du calendrier sportif fédéral (Loisir, santé, SAJ, ...)	✓	✓	✓	✓
Compétitions Sport Adapté		✓		
Séjours Sport Adapté	✓	✓		

INSCRIPTION AUX RENCONTRES SPORT ADAPTÉ

Une seule solution pour faire les inscriptions au calendrier sportif fédéral.

PAR INTERNET

<https://sportadapte31.wixsite.com/cdsa31/calendrier>



Lors de la saison 2025/2026, il ne sera plus possible de faire d'inscription manuscrite.

RAPPELS

- Certaines rencontres sont à effectif limité, les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivées pour les rencontres Sport Adapté, **les associations sportives d'établissement qui participent au calendrier sportif depuis plusieurs années et qui ne sont organisateurs d'aucune rencontre ne seront pas prioritaires.**
- **La clôture des inscriptions se fait le lundi matin à S-1** de la rencontre. Toute inscription après cette date sera à l'appréciation du Co-Organisateur et du CDSA 31 en fonction des places disponibles.
- Chaque inscription est validée ou invalidée par mail à la suite de son traitement.



ASSURANCE



Les rencontres du calendrier sportif du CDSA 31 sont inscrites au calendrier sportif fédéral national, donc assurées par la FFSA.

Il est de la responsabilité de la personne qui saisit la licence FFSA du sportif de s'assurer qu'il est assuré en responsabilité civile et au besoin en cas de blessure. (B1,...).

Mais également, qu'il a en sa possession

- le certificat médical en cours de validité et le cas échéant le questionnaire de santé
- le formulaire licence dûment complété et signé.
- en cas de pratique compétitive : les deux exemplaires de classification complétés et signés

CONTACT



Référents calendrier sportif fédéral CDSA 31
Thomas LABESCAT - 06 14 66 23 68
Lisa BLOQUE - 06 19 85 80 58

Mail
Site internet
Facebook
Instagram

cdsa31@gmail.com
<https://sportadapte31.wixsite.com/cdsa31>
Comité Départemental Sport Adapté 31
@cdsa_31